



RETRAITE
en ACTION

Pour ses membres, par ses membres!

Rapport annuel

2020-2021

Ordre du jour proposé
Assemblée générale annuelle
Retraite en Action
Le 15 septembre 2020, à 11 h
Téléconférence Webex

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un ou d'une secrétaire de l'assemblée
3. Nomination d'un ou d'une présidente des élections
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2019
6. Suivi du procès-verbal du 10 septembre 2019
7. Mot de la présidente et de la directrice générale
8. Modification au Règlement administratif de REA
9. En souvenir des membres qui nous ont quittés
10. Présentation des états financiers au 31 mars 2020
11. Résolution pour la nomination de la firme comptable
12. Élection des membres au conseil d'administration
13. Commentaires de l'assemblée
14. Remerciements
15. Fin de l'assemblée

Assemblée générale annuelle

Procès-verbal

Retraite en Action

Le 15 septembre 2020

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente, Louise Letarte, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée générale annuelle de Retraite en action qui va se dérouler en mode virtuel. Elle déclare l'assemblée générale annuelle 2019-2020 ouverte.

2. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Claire Watier, appuyée par Daniel Bibeau, propose la nomination de Huguette Van Bergen comme secrétaire de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

3. Nomination d'un ou d'une présidente d'élection

Anne Duguay, appuyée par Jocelyne Beaulieu, propose la nomination de Jean-Guy Daigle comme président des élections.

Adopté à l'unanimité

4. Adoption de l'ordre du jour

Marie Cormier, appuyée par Marcel Custeau, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

5. Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2019

Marie-Louise Chartrand, appuyée par Michèle René de Cotret, propose l'adoption du procès-verbal du 10 septembre 2019 tel que rédigé.

Approuvé à l'unanimité

6. Suivis du procès-verbal du 10 septembre 2019

- L'expansion de REA dans l'ouest se poursuit grâce à la subvention de la Fondation Trillium. REA a maintenant un local qu'il partage avec le Centre Soleil, à la Maison de la Francophonie. Le financement octroyé dans le cadre de la subvention se termine le 30 novembre 2020.
- REA continue de développer son partenariat avec Montfort Renaissance.

7. Mot de la présidente et de la directrice générale

- La présidente déclare que l'année a été fructueuse et a permis d'offrir une gamme d'activités adaptées aux besoins des membres et des conditions dans le respect de l'inclusion. De plus, parmi les réalisations de cette année, il est bon de souligner l'actualisation des partenariats avec Montfort Renaissance et avec la Maison de la Francophonie de l'ouest d'Ottawa.
- Elle note que les derniers mois ont été plus difficiles à cause de la situation face à la COVID-19. L'équipe des employées a dû se réinventer du jour au lendemain. Elles ont accompli un travail admirable dans l'élaboration d'activités virtuelles qui ont fait le bonheur de plusieurs membres.
- Elle souligne que le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises depuis la mi-mars afin de procéder à une évaluation continue des états financiers et de définir la meilleure approche concernant la survie de REA.
- La présidente en arrive à la fin de ses trois mandats au conseil d'administration. Elle tient à remercier l'ensemble des membres qui ont siégé avec elle au fil des ans, la directrice générale et les membres du personnel pour leur travail exceptionnel, les bénévoles pour leur grand dévouement et tous les partenaires qui ont grandement collaboré au développement et à la réalisation de REA.
- La directrice générale présente des statistiques sur les activités offertes à REA dans l'Est ontarien, le centre et l'ouest d'Ottawa.
- Au cours de l'année 2019-2020, nous avons été en mesure de poursuivre notre travail avec quatre employées et de renforcer le

partenariat d'une durée de plus de dix ans avec Montfort Renaissance dans sa première année. Chantal Richer et Latifa Doudech ont investi beaucoup de temps pour assurer le succès de cette initiative.

- Au 31 mars, REA comptait 1524 membres en règle.
- À partir du 16 mars, toutes les activités en présentiel, soit à l'intérieur ou à l'extérieur, ont été annulées à cause de la COVID-19. Au lieu de cesser toutes les activités, REA a décidé de poursuivre en ligne avec le serveur WEBEX. La première activité a eu lieu le 30 mars. Du 16 au 31 mars, Chantal Richer, Sophia Cyril et Latifa Doudech ont épluché les webinaires pour faire l'apprentissage de cette technologie et faire preuve d'imagination pour l'adapter à la programmation.
- Pour sa part, la directrice générale s'est mise à la tâche de trouver de nouvelles subventions qu'offrent différents ordres de gouvernement qui sont venus en aide aux organismes en manque de revenus durant cette situation de confinement et de restriction. Par exemple, certaines sommes allouées provenaient de la Ville d'Ottawa, de la Croix-Rouge, du gouvernement canadien et d'Emplois d'été Canada.
- Les bonnes nouvelles : Les téléconférences et les activités en ligne s'avèrent un outil d'inclusion pour les membres vieillissants ou qui ont de la difficulté à se déplacer. Cet outil virtuel est là pour rester!

8. Modifications au règlement administratif

Dans les circonstances actuelles et particulières, le conseil d'administration a adopté deux résolutions afin de faciliter la tenue de l'assemblée générale annuelle en mode virtuel.

Marie-Louise Chartrand, appuyée par Jocelyne Beaulieu, propose un amendement à l'article 4.02 du règlement administratif n° 1 de REA avec l'ajout de :

« Celle-ci peut aussi se tenir de façon virtuelle ou partiellement virtuelle et dans ces cas, les membres peuvent voter par voie électronique ».

Adopté à l'unanimité

Jean-Guy Daigle, appuyé par Jean-Pierre Dubeau, propose que l'article 4.04 puisse se lire ainsi : « Que le quorum en mode virtuel soit composé des membres présents à l'assemblée générale annuelle. »

Adopté à l'unanimité

9. En souvenir des membres qui nous ont quittés

La présidente présente les noms des membres qui nous ont quittés durant l'année.

Thérèse Dulude, le 10 octobre 2019

Marcel Dubé, le 16 décembre 2019

Paul Taillefer, le 17 janvier 2020

Muriel Williams, le 25 mars 2020

Marc Laforge, le 8 avril 2020

Maurice Richard, le 3 juin 2020

Francis Momtaz, le 31 juillet 2020

Louise Letarte a invité les membres à se recueillir durant un moment de silence.

10. Présentation des états financiers au 31 mars 2020

La présidente invite Julie Bureau de la firme Marcil Lavallée à commenter les états financiers qui ont été approuvés par le CA à sa réunion du mois d'août.

Madame Bureau rappelle aux membres que les états financiers sont inclus dans le rapport annuel remis aux membres avant l'assemblée. Elle indique les éléments importants.

La présidente remercie madame Bureau pour sa présentation.

11. Résolution pour la nomination de la firme comptable

Claire Watier, appuyée par Jean-Pierre Dubeau, propose de retenir les services du cabinet comptable Marcil Lavallée, qui procédera à la vérification comptable pour l'exercice 2020-2021.

12. Élection de membres au conseil d'administration

Jean-Guy Daigle présente les candidatures des quatre postes à combler.

Daniel Bibeau

Louis Campeau

Huguette Van Bergen

Claire Watier

13. Commentaires de l'assemblée

Lise Berthiaume exprime son appréciation à Louise Letarte qui a su si bien exercer la présidence de cette assemblée en mode virtuel.

14. Remerciements

Marie-Louise Chartrand remercie Louise Letarte pour l'ensemble de sa contribution et de ses accomplissements à titre de présidente du CA pendant quatre ans.

Elle remercie aussi tous les membres du personnel pour leur excellent travail, surtout dans ces temps difficiles.

Huguette Van Bergen remercie Anne Duguay pour sa contribution au sein du CA pendant deux ans.

15. Fin de l'assemblée

Anne Duguay, appuyée par Charles Kaszap, propose la levée de l'assemblée.

La présidente de l'assemblée,

Louise Letarte

La secrétaire de l'assemblée,

Huguette Van Bergen

Le 15 septembre 2020

Ordre du jour proposé
Assemblée générale extraordinaire
Retraite en Action
Le 25 mai 2021 à 10 h 30
Téléconférence Webex

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un ou d'une secrétaire de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Modification au Règlement administratif de REA
5. Modification à la Déclaration d'intention de REA
6. Commentaires de l'assemblée
7. Levée de l'assemblée

Assemblée générale extraordinaire
Procès-verbal
Retraite en Action
Le 25 mai 2021

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente, Huguette Van Bergen, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée générale extraordinaire de Retraite en action qui se

déroulera en mode virtuel. Elle constate le quorum, puisqu'il y a 68 personnes présentes et elle déclare l'assemblée générale extraordinaire ouverte.

2. Nomination d'un ou d'une secrétaire de l'assemblée

Marie-Louise Chartrand, appuyée par Louise Letarte, propose la nomination de Marcel Custeau comme secrétaire de l'assemblée.

Adopté

3. Nomination de scrutateurs de l'assemblée

Marie Cormier, appuyée par Francine Chartrand, propose la nomination de Daniel Bibeau et de Bernard Caron comme scrutateurs de l'assemblée.

Adopté

4. Adoption de l'ordre du jour

Francine Chartrand, appuyée par Michel Charette, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. Modifications au règlement administratif de REA

Dans les circonstances actuelles, le conseil d'administration a adopté deux résolutions afin de faciliter la tenue de l'assemblée générale extraordinaire en mode virtuel.

Rolande Faucher,

appuyée par de Michelle Dondo-Tardiff, propose un amendement à l'article 5.02 en y ajoutant, à la fin du troisième paragraphe : « Cette assemblée générale extraordinaire peut se tenir lieu de façon virtuelle ou partiellement virtuelle et, dans ces cas, les membres peuvent y voter par voie électronique. »

Adopté

Raymond Pelletier, appuyé par Joan Walsh-Lefavre, propose un amendement à l'article 5.03 en y ajoutant, après la première phrase : « Le quorum pour une assemblée extraordinaire virtuelle est composé de deux pour cent (2 %) des voix exprimées par les membres habiles à voter à l'assemblée. »

Adopté

Lors de la discussion concernant l'article 5.03, Michelle Bachand et Michel Ouimet ont attiré notre attention sur des coquilles apparaissant aux articles 5.02 et 5.03 du règlement de REA. Ces coquilles seront corrigées.

6. Modification à la Déclaration d'intention de REA

Marie-Louise Chartrand, trésorière, informe les membres du contexte entourant le besoin de redéfinir la Déclaration d'intention de l'organisation, en date du 11 avril 2014 figurant à l'article 6 du Certificat de prorogation de l'organisation, afin d'être reconnue officiellement par l'Agence du revenu du Canada comme organisme de bienfaisance. Elle souligne que cette démarche était prévue dans la planification stratégique de 2018-2021. De fait, il aura fallu deux ans de pourparlers entre organismes afin de s'entendre sur les documents à soumettre à Revenu Canada. Nous avons maintenant une entente sur le libellé d'une nouvelle Déclaration d'intention qui répond aux critères d'une reconnaissance de REA comme organisme de bienfaisance. Le CA a adopté ces changements lors de sa réunion du 8 avril dernier. Cette demande reflète le mode d'opération actuel de REA qui consiste à offrir à ses membres des activités qui visent leur mieux-être et permet de vaincre l'isolement en leur offrant un réseau communautaire et un appui dans un environnement informatique de plus en plus sophistiqué. Les avantages d'être enregistré comme organisme de bienfaisance sont significatifs pour REA :

- Demeure un organisme à but non lucratif, incorporé au niveau fédéral ;
- Pourra remettre des reçus officiels pour dons reçus ;
- Facilitera l'organisation d'activités de financement et la collecte de fonds ;
- Pourra faire des demandes de subventions auprès d'organisations et de fondations privées qui exigent que le demandeur soit reconnu comme organisme de bienfaisance ;
- Obtiendra un remboursement d'une partie de taxes de vente fédérales-provinciales.

Commentaires de l'assemblée

- Pouvons-nous nous attendre à recevoir un reçu pour les frais de membriété annuels? Non, un reçu pour fins d'impôt sera remis uniquement pour les «dons».

- On s'interroge sur l'utilisation du terme « personnes âgées » contre celui de « retraités ». On fait part de nos préoccupations sur le fait que certaines activités physiques devraient être abandonnées. Il serait préférable de maintenir le terme « aîné, lequel est inclusif puisqu'il comprend les personnes âgées. On confirme que le libellé négocié nous permet de continuer notre programme d'activités.
 - Quelle est la justification principale de cette initiative : accès à des sources de financement additionnel ou nouvelles adhésions de « vieillards » plutôt que de « jeunes retraités ». En réponse, la trésorière confirme que l'an dernier nous avons eu un déficit en raison de la COVID-19 et qu'il est essentiel que nous élargissions nos sources de financement, étant donné que nous étions confrontés à une succession de refus lors de nos demandes de subventions. De plus, nous pouvons prévoir que le coût de la planification et de la mise en œuvre d'activités augmentera le coût de diverses activités. Un programme diversifié accessible à une clientèle d'aînés de tout âge (jeunes et moins jeunes) est financièrement responsable.
 - Le texte du Certificat de prorogation proposé s'inspire de textes de Revenu Canada régissant l'éligibilité d'une organisation afin qu'elle puisse d'être reconnue comme organisme de bienfaisance. On se demande si cette reconnaissance doit être reconfirmée chaque année. On souligne que REA devra soumettre un rapport annuel d'activités ainsi que ses états financiers.
 - Il est crucial que notre organisation continue d'être reconnue sous le nom de « Retraite en Action ».
 - Le partenariat conclu avec Monfort Renaissance nous permet de rejoindre une autre clientèle et d'enrichir notre programme d'activités afin de répondre aux besoins des « aînés » de tout âge et à capacités réduites.
 - En tant qu'organisme de bienfaisance, nous pourrions nous permettre d'avoir une réserve, laquelle est essentielle à la stabilité financière de l'organisation.
- La présidente remercie l'assemblée pour le partage des divers points de vue et préoccupations. Cet échange de points de vue

dénote bien l'importance de reconnaître que l'isolement, le vieillissement avec ses conséquences nous habitent tous et toutes. L'inclusion est devenue un élément clé de REA. Sa reconnaissance comme organisme de bienfaisance nous permet d'être réceptifs à divers groupes et aux réalités du vieillissement. REA est ouverte à toutes et à tous.

Par suite de deux changements linguistiques, suggérés par Michel Ouimet et Rolande Faucher, pour corriger un anglicisme et une expression fautive, Marie-Louise Chartrand, appuyée par Anne Duguay, propose de supprimer dans son entièreté la Déclaration d'intention de l'organisation figurant à l'article 6 du Certificat de prorogation de l'organisation, en date du 11 avril 2014, et de la remplacer par ce qui suit :

«Soulager des conditions attribuées à la vieillesse en :

(1) offrant des ateliers et des activités, sociales et récréatives en français, ainsi que des occasions favorisant l'échange et l'implication communautaire pour les personnes âgées en situation d'isolement ou de solitude afin d'appuyer leur mieux-être physique, mental et émotif;

(2) fournissant des activités en français visant à réduire ou à ralentir le déclin des habiletés motrices, de la souplesse, de la force, de la rapidité d'exécution ou de la coordination oculomanuelle chez les personnes âgées ;

(3) fournissant des ateliers en français visant à offrir du soutien technique nécessaire à l'utilisation d'ordinateurs et autres outils technologiques visant à réduire les difficultés des personnes âgées, en situation d'isolement social et de solitude, à fonctionner dans l'environnement informatique actuel ou à s'y adapter.

Entreprendre toute autre activité qui est secondaire et accessoire afin d'arriver aux fins susmentionnées, incluant l'exercice des pouvoirs nécessaires à la réalisation et à la promotion des objectifs de la société.

Adopté au 2/3 des membres

52 en faveur

1 contre

1 abstention

7. Commentaires de l'assemblée

Bravo pour tout le travail.

Félicitations, excellent travail.

Bravo.

Félicitations.

8. Fin de l'assemblée

Claire Watier, appuyée par Lilian Patry, propose la levée de l'assemblée extraordinaire.

La présidente d'assemblée,

Huguette Van Bergen

Le secrétaire d'assemblée,

Marcel Custeau

Le 25 mai 2021

Membres du conseil d'administration 2020-2021

Huguette Van Bergen (Présidence)
Marie Cormier (Vice-présidence)
Marie-Louise Chartrand (Trésorerie)
Marcel Custeau (Secrétariat)
Paul Bard
Daniel Bibeau
Bernard Caron
Carmen Paquette
Claire Watier
Anne-Marie Laurendeau, directrice générale

Rapport de la présidence et de la direction générale 2020-2021

Quelle année nous avons eue! Ce n'est pas un secret pour personne, l'année 2020 a été difficile et inhabituelle. Elle restera gravée dans notre mémoire longtemps.

Avril 2020 a débuté avec la pandémie. Nous ne savions pas du tout de quoi il s'agissait et combien de temps cela durerait. À REA, nous avons décidé que nous allions continuer nos activités en virtuel, puisque nous avons déjà, depuis décembre 2019, le système de téléconférences Webex. C'est grâce à notre expérience de projet pilote pour des conférences téléphoniques avec le Centre de services Guigues en 2019 que nous avons décidé de nous abonner à ce service pour s'en servir au cours de l'hiver!

Le conseil d'administration s'est vu jouer un rôle constant de soutien durant cette période. La direction générale a bénéficié de ce soutien en regard de plus d'une vingtaine de demandes subventions accordées durant la pandémie et

soutien auprès des agents de la programmation pour continuer d'offrir les activités en mode virtuel.

Nous sommes fiers du travail accompli, car grâce à tous ces efforts, REA a pu survivre et même se déployer davantage, permettant de maintenir notre solide réputation dans la communauté et avec nos pairs. Nous tenons à remercier tout particulièrement notre coordonnatrice à la programmation, Chantal Richer, pour son initiative et sa débrouillardise dès le début de la pandémie. Elle a su, avec l'appui des agentes à la programmation, nous offrir des activités variées, dynamiques et enrichissantes tout au long de la pandémie.

C'est plus de 418 activités virtuelles qui ont été réalisées et 8997 participations durant l'année se terminant le 30 mars 2021. Merci aussi aux membres du Club informatique qui a offert le soutien technique aux membres qui font face à des difficultés avec leurs ordinateurs. Merci aux membres qui ont accepté de jouer le jeu et qui ont décidé d'apprendre avec nous ce système de téléconférences.

Cet épisode, dans la vie de REA, nous a permis de découvrir plusieurs choses. La première, c'est que les activités virtuelles sont extrêmement inclusives. Tous peuvent y participer, indépendamment des conditions, handicaps, difficultés, éloignement, etc. Nous avons aussi découvert que nous n'avions plus de frontières! En 2020-2021, nous sommes allés virtuellement à Montréal, à Trois-Rivières, en Gaspésie, à Sherbrooke, à Berlin, etc. Nous pouvons visiter le monde et le monde peut venir à nous, sans contraintes de distance, mais il faut tout de même penser aux fuseaux horaires! Cette nouvelle réalité ouvre la voie à de nouvelles occasions favorables qui seront mises de l'avant par REA au cours des prochaines années. Nous voulons continuer à saisir de telles occasions qui s'offrent à nous.

2020-2021 est une année qui se doit d'être remplie de remerciements :

Nous voudrions remercier tous les membres qui ont décidé de rester dans le navire de REA, même si les activités n'étaient pas en salle. En effet, c'est 382 membres qui ont décidé de ne pas renouveler leur adhésion et nous avons terminé l'année avec 1 143 membres en règle. Votre soutien compte pour beaucoup pour nous et notre crédibilité auprès des organismes subventionnaires. En demeurant ouvert, REA a bénéficié du soutien des gouvernements municipal, provincial et fédéral. Grâce à ces subventions, nous

avons pu offrir des activités les jours, les soirs et en fin de semaine. Cela nous a permis aussi d'acheter de l'équipement afin d'améliorer notre offre d'activité en continuant avec une formule «hybride» dès que nous reviendrons en salle. Le virtuel continuera pour les membres qui le désirent.

Merci à nos partenaires d'affaires Serge Duhaime de la Financière Banque Nationale et François Chartrand du cimetière Beechwood, deux entreprises qui ont maintenu leur appui financier, et ce fut bien apprécié en ces temps incertains.

Merci à Montfort Renaissance, notre partenaire, qui a fait face à la même réalité et qui a accepté que nous offrions à leurs membres des activités virtuelles qui ont été confectionnées par notre collègue Latifa Doudech. Elle a mis en place «Mon centre à distance» et elle a conçu et réalisé 409 activités qui furent aussi offertes en même temps aux membres de Retraite en Action.

Merci beaucoup à nos bénévoles qui sont restés impliqués et qui ont décidé de plonger avec nous dans cette aventure afin d'offrir des activités virtuelles. Merci aux membres responsables des clubs, du jeu-questionnaire qui s'est réinventé, aux grands explorateurs qui nous ont fait tant voyager, et tous les autres que nous ne nommons pas, mais qui ont accepté le défi du virtuel!

Le hasard de l'évolution de la pandémie nous a permis d'offrir les sports d'été. Merci à nos responsables de la marche, du vélo, du golf et du kayak d'avoir permis à tous de se secouer les puces, comme on dit! Nous avons pu aussi organiser notre tournoi de golf annuel. Merci à l'équipe qui a réussi à imaginer un tournoi respectueux des consignes anti-COVID!

Merci au soutien des membres du comité sur l'inclusion, à nos pairs et à nos membres d'avoir participé à notre Forum virtuel sur l'inclusion et la diversité chez les aînés et d'en avoir fait un grand succès. Nous avons dû réorganiser cet événement, car il devait se tenir en présentiel. REA et nos pairs veulent tous travailler en collaboration afin de continuer à discuter et à ouvrir des portes afin de se rapprocher de divers groupes et communautés de culture différente.

Et mine de rien, en décembre 2020, nous avons complété notre projet d'expansion de nos activités dans l'ouest d'Ottawa, grâce au soutien d'une subvention de trois ans de la Fondation Trillium d'Ottawa. Ce projet nous a

permis d'avoir 128 membres de plus et de devenir partenaires de la Maison de la Francophonie d'Ottawa. Nous y partageons un local avec le Club Soleil d'Ottawa. Nous sommes fiers de cette expérience et nos membres bénévoles de l'ouest sont bien impliqués dans notre organisation, tant au niveau de l'équipe de la programmation, du soutien technique et du conseil d'administration. Cette expansion a vraiment été bénéfique à tous les niveaux pour REA. Un franc succès!

Sur le plan administratif, nous avons fait cheminer avec succès la demande afin que REA soit inscrite au registre de l'Agence du revenu du Canada à titre d'organisme de bienfaisance. Grâce à cet enregistrement, nous pourrions entreprendre des collectes de fonds et remettre des reçus à des fins fiscales à nos donateurs. Ce statut nous permettra également de faire des demandes de subvention auprès de nombreuses fondations, entreprises et agences gouvernementales qui réservent leurs fonds qu'aux organismes de bienfaisance. Cela permettra à Retraite en Action d'obtenir un remboursement d'une partie des taxes. Nous remercions tous les membres qui ont participé à la réunion extraordinaire tenue en mai pour approuver notre nouveau statut d'organisme de charité. Grâce à cette nouvelle réalité, un très grand nombre d'opportunités vont s'offrir à nous pour nous permettre d'amasser des fonds supplémentaires.

Finalement, nous voulons remercier les membres du conseil d'administration qui ont été fidèles au poste. Ce n'était pas évident de tenir toutes les réunions en mode virtuel, de se fier à la technologie parfois défaillante pour communiquer efficacement et prendre des décisions éclairées pour le bien-être de l'organisme. Le conseil voit trois membres le quitter après leur fin de mandat. Il s'agit de Marie-Louise Chartrand, trésorière, Marcel Custeau, secrétaire, et Carmen Paquette, présidente du comité ad hoc sur l'inclusion. Le Conseil les remercie de leur précieuse contribution et leur souhaite bonne chance dans leurs nouveaux défis de bénévolat.

Merci.

Huguette Van Bergen, présidente du CA, et Anne-Marie Laurendeau, directrice générale

Rapport des comités

2020–2021

Finances

Les membres du comité, présidé par Marie-Louise Chartrand, trésorière, sont Luc Bélec, Lillian Patry et Huguette Van Bergen, à titre de présidente du conseil d'administration. Le comité est appuyé par Anne-Marie Laurendeau, directrice générale.

La pandémie due à la COVID-19 a eu un impact énorme sur les finances de Retraite en Action. Le déficit engendré au cours de l'exercice 2019–2021 suivant l'annulation d'activités avait grandement réduit la réserve de Retraite en Action. Cette réduction de fonds, jumelé avec l'impact des périodes de confinement, des impératifs de rester à la maison et de la fermeture des lieux publics et sportifs, ont mis à risque la capacité de Retraite en Action de poursuivre ses opérations.

J'ai l'honneur de vous annoncer que Retraite en Action a immédiatement porté son attention à déterminer les sources de financement mises en place par les instances gouvernementales de tous les niveaux, déposer des demandes de subvention et s'associer avec des pairs pour offrir des services spécialisés aux aînés et retraités. Au cours de 2020–2021, Retraite en Action a obtenu au-delà de 220 000 \$ en subventions de fonctionnement. Ceci a permis à Retraite en Action de continuer ses opérations, solidifier sa présence en Ontario français et planifier l'avenir.

Le comité et groupe de travail se sont réunis à plusieurs reprises durant l'année, soit les 24 avril 2020, 15 juin 2020, 10 août 2020, 29 septembre 2020, 27 octobre 2020, 3 décembre 2020, 29 janvier 2021, 3 janvier 2021 et 4 mai 2021, tout en assurant la gestion de la situation due à la COVID19. Ils se sont penchés sur les dossiers suivants dont plusieurs sont de nature continue, dont la liste suit :

Rencontre avec l'auditrice responsable des états financiers 2019–2020 ;
Recherches et communications auprès des instances gouvernementales et communautaires afin de déterminer des sources de revenus alternatifs ;
Étude approfondie du budget de fonctionnement, soumis pour approbation par M^{me} Anne-Marie Laurendeau, directrice générale ;

Révision du budget de fonctionnement 2020–2021 afin de prendre en considération l'impact de la pandémie COVID–19 ;
Soumission de nombreuses demandes de financement dans le cadre des programmes de soutien COVID–19 ;
Mise en marche du processus d'analyse de la fluctuation du nombre de membres au cours des dernières années ;
Mise en place d'un processus d'identification de commanditaires potentiels,
La trésorière a :
Participé à une rencontre du comité des ressources humaines pour revoir les conditions de travail des employés et l'incidence, s'i y a lieu, sur le budget de fonctionnement ;
Participé à la préparation des fichiers à soumettre aux auditeurs dans le cadre de l'audit des résultats de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020.
Le comité remercie M^{me} Anne–Marie Laurendeau pour l'appui accordé au comité des finances et pour son engagement.

Marie–Louise Chartrand, trésorière, présidente du comité et membre du CA

Gouvernance

Les membres du comité, présidé par Claire Watier, étaient cette année : Bernard Caron, Marcel Custeau, Huguette Van Bergen et Anne–Marie Laurendeau.

Le Comité de la gouvernance aide le CA à exercer ses responsabilités de surveillance de son fonctionnement, à établir une culture de gouvernance saine qui fera en sorte que le CA soit continuellement efficace et performant. (Ce mandat a été approuvé par le CA le 12 mars 2020.)

Le comité est responsable de proposer des politiques et des processus qui sont conçus pour assurer une gouvernance efficace ; il est redevable au CA.

En raison de la pandémie, les quatre réunions ont été tenues en mode virtuel.

- Ces rencontres et travaux des membres du comité ont permis d'établir le plan de travail
- d'élaborer une proposition de plan de formation
- d'élaborer un guide de gouvernance

Claire Watier, présidente du comité et membre du CA

Ressources humaines

Les membres du comité, présidé par Bernard Caron, étaient cette année : Marie-Louise Chartrand, trésorière, Jean-Guy Doyon, Lillian Patry, Huguette Van Bergen et Anne-Marie Laurendeau.

Au cours de ses 4 réunions de la période 2020-2021, le comité des ressources humaines s'est penché sur :

- la révision de la politique des ressources humaines (approuvé par le CA en février 2021);
- l'élaboration d'une grille salariale pour les employés et employées de REA;
- le processus de recrutement pour la direction générale : profil recherché, description de tâches, comité de sélection, plan de transition;
- un plan de relève pour les postes de la direction générale et de la coordination de la programmation;
- la révision du mandat du comité et de son plan de travail, tâche qui a été achevée.

Le président du comité a également participé à la sélection d'un nouvel agent en janvier 2021.

Au cours de la prochaine année, le comité prévoit de terminer le plan de relève, réviser les descriptions de tâche des employés ainsi que celles de la direction générale et de la coordination à la programmation en fonction du nouveau plan triennal.

Bernard Caron, président du comité et membre du CA

Mise en candidature

Les membres du comité, présidé par Carmen Paquette, étaient cette année : Jean-Guy Daigle et Anne-Marie-Laurendeau, directrice générale.

Le comité s'est réuni le 31 mai 2020 afin de préparer le travail en vue de pourvoir aux postes d'administrateurs et d'administratrices de REA pour l'AGA de septembre 2020.

Carmen Paquette, présidente du comité et membre du CA

Comité ad hoc de l'Inclusion

Les membres du comité, présidé par Carmen Paquette, étaient : Richard C. Beaudoin, Marcel Custeau, Miguel Soria, Chantal Richer et Anne-Marie Laurendeau.

Le comité a commencé à siéger en octobre 2018 pour une période de 3 ans. Il a tenu 2 rencontres formelles entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021, mais plusieurs rencontres ont eu lieu en préparation du forum.

Cette année, le comité a surtout veillé à la planification et la tenue d'un Forum sur l'inclusion qui a eu lieu en deux séances virtuelles de deux heures le 3 et le 10 novembre 2020 grâce à une subvention du programme Ottawa bilingue de Patrimoine canadien et géré par l'Association des communautés francophones d'Ottawa (ACFO); ce forum devait avoir lieu en mai 2020 en présentiel.

Certains membres du comité ont continué à planifier et mettre en œuvre des propositions d'inclusion aux activités régulières de REA, par exemple, un projet de covoiturage, une offre de voyages plus courts et un centre à distance.

Carmen Paquette, présidente du comité et membre du CA

Comité ad hoc de la membriété

Les membres du comité, présidé par Daniel Bibeau, étaient : Paul Bard, Daniel Caya, Michel Léveill , Huguette Van Bergen et Anne-Marie Laurendeau.

Le comité a été créé à la fin d'octobre 2020, instruit du mandat suivant :

- déterminer les causes et les raisons pour lesquelles plusieurs membres de REA n'ont pas renouvelé leur adhésion depuis le début d'avril 2020 ;
- se pencher sur la stratégie à adopter pour assurer la rétention et le recrutement de ses membres ;
- formuler des recommandations au CA à des fins d'examen et d'approbation.

Le comité s'est réuni à trois reprises : le 12 novembre 2020, le 4 janvier 2021 et le 21 avril 2021.

Un sondage a été envoyé aux membres qui n'avaient pas renouvelé leur adhésion en date du 30 octobre 2020 et la principale raison donnée pour le non-renouvellement était que les gens n'aiment pas le virtuel et qu'ils préfèrent les rencontres en présentiel. C'est donc la COVID-19 qui a créé cette diminution

significative dans l'adhésion des membres, et non pas que les gens aient quelque chose contre REA.

À la suite de différentes discussions lors des réunions du comité, quelques pistes de solution pour la membriété ont été présentées et seront envisagées et discutées lors des prochaines réunions, dont les suivantes :

- Une plus grande visibilité donnée à REA de même qu'un niveau de publicité un peu plus élevé.
- La possibilité d'offrir un rabais ou des activités gratuites afin d'encourager l'adhésion des membres au cours de la prochaine année.
- La possibilité de créer un formulaire qui permettrait à un membre de REA d'offrir en cadeau une adhésion à REA. Huguette Van Bergen nous demande de tourner notre attention à la revue Le Chainon qui offre cette possibilité. Cela semble intéressant et pourrait aider à augmenter le nombre de nouveaux membres.
- REA vient de recevoir son statut d'organisme de bienfaisance. Ceci permettra aux membres de faire des dons à REA et d'obtenir un reçu aux fins d'impôt. Ce nouveau statut pourrait sans doute intéresser certaines personnes à devenir membres de REA.

Daniel Bibeau, président du comité et membre du CA

Veillez noter que la présidente siège d'office à tous les comités.

RETRAITE EN ACTION

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2021

RETRAITE EN ACTION

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Renseignements complémentaires	14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Retraite en Action

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Retraite en Action (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits autonomes d'inscription aux activités de programmation, de tournoi de golf et de cartes de membres dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements pourraient devoir être apportés aux montants de ces produits, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020, de l'actif à court terme aux 31 mars 2021 et 2020 et de l'actif net aux 31 mars 2021 et 2020 et au 1 avril 2019. Nous avons exprimé, par conséquent, une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2020 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 12 août 2021

RETRAITE EN ACTION

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

4

	2021	2020
PRODUITS		
Autonomes		
Programmation	51 941 \$	100 756 \$
Cartes de membres	38 671	50 047
Tournoi de golf	9 253	16 347
Commandites	4 000	13 160
Jeu questionnaire	1 567	2 210
Défilé de la Présidente	-	3 417
Subventions et contributions (annexe A)	392 697	205 758
Ententes de services - Montfort renaissance Inc.	83 549	38 000
Contribution en nature - utilisation de salles gérées par le Patro d'Ottawa	-	68 382
Autres	4 439	9 787
	586 117	507 864
CHARGES D'EXPLOITATION		
Fonctionnement		
Salaires, avantages sociaux et contractuels	98 056	148 914
Programmation	28 864	82 874
Frais de bureau	5 675	26 146
Tournoi de golf	6 422	11 660
Dons au Patro d'Ottawa	6 000	8 000
Utilisation et location de salles	65	89 952
Honoraires professionnels	13 956	12 054
Intérêts et frais de service	4 600	6 976
Projets		
Projet d'expansion dans l'Ouest de la ville d'Ottawa	91 534	130 799
Croix-Rouge canadienne	75 239	-
Ville d'Ottawa - Fonds de secours - COVID-19	68 152	-
Communautés inclusives	31 514	-
Assemblée de la francophonie de l'Ontario (FAREOSO)	20 000	-
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité - Subvention spéciale	11 353	10 027
Montfort Renaissance	11 048	-
Covoiturage	-	4 000
Ottawa bilingue	9 000	1 000
Emploi d'été	4 234	-
	485 712	532 402
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	100 405 \$	(24 538) \$

RETRAITE EN ACTION

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

5

	Non affecté	Fonds d'exploitation et de projets spéciaux	Fonds Retraite en Action	2021 Total	2020 Total
SOLDE AU DÉBUT	27 945 \$	- \$	9 800 \$	37 745 \$	62 283 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	100 405	-	-	100 405	(24 538)
Affectations internes (note 9)	(66 408)	65 849	559	-	-
SOLDE À LA FIN	61 942 \$	65 849 \$	10 359 \$	138 150 \$	37 745 \$

RETRAITE EN ACTION

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2021

6

	2021	2020
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	255 557 \$	96 207 \$
Dépôts à terme, 1,75 %, échéant en août 2020	-	10 720
Débiteurs	70	10 673
Frais payés d'avance	3 135	6 811
	258 762	124 411
FONDS RETRAITE EN ACTION - FONDATION FRANCO-ONTARIENNE (note 4)		
	10 359	9 800
	269 121 \$	134 211 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 5)	21 197 \$	58 889 \$
Subventions et contributions reportées (note 6)	49 774	37 577
	70 971	96 466
DETTE À LONG TERME (note 8)		
	60 000	-
	130 971	96 466
ACTIF NET		
Non affecté	61 942	27 945
Affectations internes (note 9)		
Fonds d'exploitation et de projets spéciaux	65 849	-
Fonds Retraite en Action	10 359	9 800
	138 150	37 745
	269 121 \$	134 211 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Huguette Van Bergen, administrateur

Marie-Rosine Chartrand, administrateur

RETRAITE EN ACTION

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

7

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	100 405 \$	(24 538) \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	10 603	(4 045)
Frais payés d'avance	3 676	516
Créditeurs et frais courus	(37 692)	30 726
Subventions et contributions reportées	12 197	(7 199)
Produits de programmation perçus d'avance	-	2 598
	(11 216)	22 596
	89 189	(1 942)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des dépôts à terme	10 720	10 683
Variation nette du Fonds Retraite en Action	(559)	(661)
	10 161	10 022
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Produit de la dette à long terme	60 000	-
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	159 350	8 080
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	96 207	88 127
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	255 557 \$	96 207 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

RETRAITE EN ACTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

8

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Retraite en Action est un organisme sans but lucratif, francophone, basé à Ottawa, qui mise sur l'implication de ses membres pour offrir un programme d'activités aux retraités de la région de la capitale nationale, afin de favoriser leur mieux-être. L'organisme est incorporé sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif. L'organisme est exonéré d'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Constatation des produits

L'organisme comptabilise les subventions et les contributions selon la méthode du report. Les subventions et les contributions sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits de cotisations, de cartes de membres, d'inscription aux activités de programmation, de commandites, de jeux questionnaires et de tournoi de golf sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir et lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme a droit à la Subvention salariale d'urgence du Canada. Ces subventions sont comptabilisées à titre de produit de l'exercice dans la période au cours de laquelle les dépenses afférentes sont engagées. Ces subventions sont également sujettes à examen par les administrations fiscales. Le cas échéant, les écarts entre la subvention allouée et la subvention comptabilisée seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Les autres apports reçus sous forme de services sont évalués à la juste valeur estimative convenue entre les parties et sont inscrits à titre de produits reçus sous forme de services s'ils sont utilisés dans le cadre des opérations courantes de l'organisme et qu'ils auraient dû être achetés à défaut d'un apport. Un montant équivalent à l'apport reçu sous forme de service est par la suite inscrit en charge sous la rubrique pertinente.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et du Fonds Retraite en Action - Fondation franco-ontarienne.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et de la dette à long terme.

RETRAITE EN ACTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

10

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Ventilation des charges

L'organisme ventile une partie de ses coûts liés au personnel selon des clés de répartition qu'il juge adaptées à chaque type de charge qu'il utilise. Une partie des salaires et avantages sociaux sont répartis aux programmes selon le budget approuvé de l'entente de subvention et/ou contribution, lequel est établi en fonction des besoins réels de l'organisme pour chaque programme.

3. CONTRIBUTION EN NATURE

Les produits présentés à l'état des résultats comprennent un montant de Nil \$ (2020 : 68 382 \$) représentant la juste valeur de l'apport en nature reconnu par le Patro d'Ottawa, gestionnaire des salles appartenant à la Ville d'Ottawa, pour la location desdites salles. En raison de la pandémie de COVID-19, l'organisme n'a pas loué de salles pour ses activités au cours de l'exercice.

4. FONDS RETRAITE EN ACTION - FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

Le Fonds Retraite en Action vise à accumuler des dons qui seront utilisés afin de garantir la viabilité financière de l'organisme en cas de perte de subventions. Les sommes ont été confiées à la Fondation franco-ontarienne qui s'occupe d'effectuer la gestion du fonds. Les intérêts générés annuellement sont réinvestis dans le fonds.

RETRAITE EN ACTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

11

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2021	2020
Créditeurs et frais courus	9 203 \$	23 340 \$
Sommes à remettre à l'État	6 343	330
Taxes à la consommation à payer	5 651	8 079
Sommes à remettre aux membres	-	27 140
	21 197 \$	58 889 \$

6. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2021	2020
Solde au début	29 577 \$	36 776 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	216 996	123 600
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(196 799)	(130 799)
Solde à la fin	49 774 \$	29 577 \$

Les subventions et contributions reportées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

	2021	2020
Assemblée de la francophonie de l'Ontario	36 810 \$	- \$
Communautés inclusives	8 469	-
Croix-Rouge canadienne	4 495	-
Fondation Trillium de l'Ontario	-	29 577
	49 774 \$	29 577 \$

7. VENTILATION DES CHARGES

Au cours de l'exercice, des coûts directs liés au personnel d'un montant total de 120 830 \$ (2020 : 92 586 \$) ont été ventilés aux divers projets.

RETRAITE EN ACTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

12

8. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, échéant en décembre 2025, sans intérêt jusqu'en décembre 2022 et portant intérêt au taux de 5 % par la suite, renouvelable en décembre 2022, dont une portion de 20 000 \$ est convertible en subvention si le prêt est entièrement remboursé avant cette date	60 000 \$	- \$

Les soldes renouvelables au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	Renouvelable
2022	- \$
2023	60 000 \$

9. AFFECTATIONS INTERNES

Fonds d'exploitation et de projets spéciaux

Le Fonds d'exploitation et de projets spéciaux a été créé pour répondre à des circonstances exceptionnelles afin d'aider à financer les dépenses opérationnelles et de projets spéciaux. En date de fin d'exercice, le conseil d'administration a approuvé le virement d'un montant de 65 849 \$ du Fonds non affecté vers le Fonds d'exploitation et de projets spéciaux.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

11. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet d'un remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.

RETRAITE EN ACTION

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

14

	2021	2020
ANNEXE A - SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS		
Fondation Trillium de l'Ontario - Projet d'expansion dans l'Ouest de la ville d'Ottawa	90 877 \$	130 799 \$
Croix-Rouge canadienne	75 239	-
Ville d'Ottawa - Fonds de secours - COVID-19	68 152	-
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité - Fonctionnement	42 700	42 700
Communautés inclusives	30 683	-
Assemblée de la francophonie de l'Ontario (FAEOSO)	20 000	-
Subvention salariale d'urgence du Canada	17 577	-
Ville d'Ottawa	17 490	17 232
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité - Subvention spéciale	11 314	10 027
Ottawa bilingue	9 000	1 000
Subvention salariale temporaire pour employeurs	4 311	-
Emploi d'été	4 234	-
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer	1 120	-
Covoiturage	-	4 000
	392 697 \$	205 758 \$